



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 24 février 2010
Avis n°2010-3**

Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Reuves (51)

Vu le dossier présenté par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne,
Vu le débat en séance qui a suivi cette présentation,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable de principe au plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Reuves (51)

Le CSRPN tient néanmoins à souligner la nécessité de modifier les pratiques de gestion de l'hydraulique actuellement menées à l'échelle des Marais de Saint-Gond, seule solution permettant de rendre viables cette réserve naturelle régionale ainsi que des Marais de Saint-Gond à long terme.

Il demande également que le statut des fossés et écoulements soit précisé au regard de la loi sur l'eau (qualification comme « *cours d'eau* »), et que les indicateurs retenus soient complétés par des données sur la faune des fossés, pas uniquement les poissons.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

- 4 JUIN 2010

Le président du CSRPN

Daniel YON